



Concours "vidéo" – Ville du Locle

*Ce concours s'adresse à tous les jeunes cinéastes amateurs. L'objectif principal est de **promouvoir** la Ville du Locle de façon originale et positive, sur un thème défini à l'avance.*

Règlement :

- Le thème choisi pour le concours, de même que le côté promotionnel de la vidéo, devront être scrupuleusement respectés, faute de quoi celle-ci ne sera pas prise en compte.
- La durée de la vidéo devra se situer entre 1 à 2 minutes maximum.
- **Seuls les jeunes cinéastes amateurs peuvent participer / âge maximum : 30 ans**
- Le film sera livré monté, sonorisé et titré. **Format MP4** uniquement.
- Un jury désignera les gagnants dont les films pourront ensuite être mis en lien sur le site internet de la ville.
- Les 3 films les plus dynamiques et originaux seront primés.
- Les vidéos gagnantes pourront être utilisées à bien plaisir par le bureau promotionnel dans le cadre de la promotion de la ville, et pourront être mise sur YouTube.
- La participation au concours ne donnera lieu à aucune correspondance.
- Délai pour la remise des vidéos : en raison du Covid 19, **reporté au 30 septembre 2021** (au lieu du 15 décembre 2020).
- **Thème 2020/21 : « Le Locle, entre loisirs et culture ».**
- Les vidéos primées seront présentées lors d'une soirée spéciale au Ciné Casino.
- Les vidéos seront envoyées par « we transfer » ou clé USB à : promotion.lelocle@ne.ch ou Bureau promotionnel et culturel, Hôtel-de-Ville 1, 2400 Le Locle, accompagnées des coordonnées complètes : nom, prénom, date de naissance, adresse, e-mail, tél.
- Les vidéos incomplètes ou les envois avec des références lacunaires ne seront pas prises en considération.
- S'il s'avère que la vidéo a été faite par un professionnel de la branche, celle-ci sera automatiquement éliminée.

Renseignements complémentaires : promotion.lelocle@ne.ch / 032 933 84 59 / 032 933 84 80

Bureau promotionnel et culturel de la Ville du Locle
Le Locle, le 11 mars 2020